

RAPPORT DE SUIVI

PROJET D'AMÉLIORATION ET DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU DE TRANSMISSION DU SAGUENAY

1 Le 22 juillet 2015, par la décision D-2015-118, la Régie de l'énergie (la « Régie ») a approuvé le
2 projet d'amélioration et de renforcement du réseau de transmission du Saguenay. Dans celle-ci,
3 la Régie demande notamment à Énergir, s.e.c. (« Énergir ») de soumettre annuellement, lors du
4 dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi du projet.

1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

5 La mise à niveau des deux compresseurs réciproques existants au poste de Saint-Maurice a été
6 complétée en juillet 2017 dans les délais annoncés. Au 30 septembre 2017, l'ensemble des
7 autres principaux travaux est aussi terminé, soit l'ajout d'une unité de compression avec turbine
8 à gaz au poste de Saint-Maurice et l'installation d'une nouvelle station de compression à La
9 Tuque. Quelques correctifs et travaux restent à compléter par les entrepreneurs. La mise en
10 service des équipements aux deux postes de compression se poursuivra jusqu'au mois d'octobre
11 2017. Par la suite, débutera la période de rodage qui permettra d'assurer le bon fonctionnement
12 en situation d'exploitation. Les manuels d'opération et d'entretien sont en cours de finalisation et
13 devraient être prêts au plus tard en novembre 2017. Enfin, la formation du personnel
14 d'exploitation d'Énergir sur les différents systèmes est prévue être complétée au début du mois
15 de décembre 2017.

2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

16 Les tableaux suivants présentent les montants budgétés au moment de la demande
17 d'investissement, les sommes encourues en date du 30 septembre 2017 et la projection des coûts
18 requis afin de terminer le projet.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.

1 La projection des coûts finaux au 30 septembre 2017 est presque égale au budget initial incluant
2 le montant de la contingence. Cette contingence est conservée tant que l'ensemble des travaux
3 et des contrats avec les fournisseurs de biens et services ne seront pas entièrement complétés.

3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

4 L'impact tarifaire est présenté au tableau ci-dessous. La différence entre l'impact initial et l'impact
5 projeté s'explique par des ajustements apportés à l'étalement des investissements durant la
6 période de construction.

Description	Impact initial (000 \$)	Impact projeté (000 \$)
Impact tarifaire (32 ans)	117 535	118 445

- 1
 - 2
- Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet d'amélioration et de renforcement du réseau de transmission du Saguenay.